

N° 8215³

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2022-2023

PROJET DE LOI

**portant modification de la loi modifiée du 7 mars 1980
sur l'organisation judiciaire**

* * *

AVIS COMPLEMENTAIRE DU CONSEIL D'ETAT

(11.7.2023)

Par dépêche du 28 juin 2023, le président de la Chambre des députés a soumis à l'avis du Conseil d'État un amendement parlementaire au projet de loi sous rubrique.

Le texte de l'amendement parlementaire était accompagné d'une observation préliminaire, d'un commentaire de cet amendement ainsi que d'un texte coordonné du projet de loi sous rubrique, tenant compte dudit amendement.

*

EXAMEN DE L'AMENDEMENT UNIQUE

L'amendement parlementaire sous examen tient compte de l'opposition formelle formulée par le Conseil d'État dans son avis du 26 mai 2023 sur le projet de loi initial, de sorte que cette opposition formelle peut être levée.

Ainsi délibéré en séance plénière et adopté à l'unanimité des 22 votants, le 11 juillet 2023.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Christophe SCHILTZ

